



Assainissement et skate-park au conseil municipal



"PLAYTIME". Cet équipement est en fonctionnement depuis l'été 2024.

Lors de sa dernière réunion le conseil municipal a maintenu la compétence assainissement collectif.

En effet, le conseil municipal a débattu du transfert de la compétence assainissement collectif à la communauté de communes Creuse Grand Sud. Initialement rendu obligatoire au 1^{er} janvier 2026, ce transfert est désormais optionnel depuis la loi du 11 avril 2025, qui assouplit la gestion des compétences « eau » et « assainissement ».

Les élus felletinois ont choisi de conserver cette compétence au niveau communal. Toutefois, une volonté forte a été affirmée de mutualiser ce qui peut l'être, notamment

l'ingénierie, par exemple en faisant appel au service Gemapi de la communauté de communes Creuse Grand Sud, pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Contrairement aux rumeurs

Le maire, Olivier Cagnon, a notamment précisé que la future station d'épuration ne sera pas construite en zone inondable, contrairement à ce qu'affirment des rumeurs. Il a expliqué que la solution technique adoptée pour cette nouvelle station d'épuration est un choix purement technique et non « un choix purement politique ».

Il s'agit en effet de l'unique proposition réalisée

par le cabinet d'étude, validée qui plus est, par les différents partenaires institutionnels de ce projet. Pour mémoire la non-conformité du système d'assainissement est établie depuis 2014 avec mise en demeure en janvier 2020, de mettre en conformité le système d'assainissement.

Autre sujet, le coût total du projet "Playtime" (équipement de skateboard près de la gare), est bien de 300.000 euros : « Ce qui correspond à la moyenne pour un équipement de cette taille », selon le maire qui a ajouté que le reste à charge pour la commune est de 21.148 euros grâce au portage du projet par l'association Quartier Rouge. ■